



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Education, travail et formation

de l'Université des Antilles et de la
Guyane

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académies : Guadeloupe, Guyane, Martinique

Établissement déposant : Université des Antilles et de la Guyane - UAG

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Éducation, travail et formation

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI150009132

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Cayenne, campus de Troubiran Pôle Universitaire Guyanais.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention de licence en trois ans *Éducation, travail et formation* (ETF) vise l'acquisition de solides connaissances dans les sciences de l'éducation et le développement de compétences pour les métiers de l'enseignement et de l'animation culturelle. Elle a d'abord compté deux parcours : *Éducation et formation* ainsi que *Travail social*. Un troisième parcours *Français langue étrangère* (FLE) a été introduit en troisième année. La présence de modules de préprofessionnalisation avec des stages obligatoires et de la méthodologie de l'insertion professionnelle dès la première année contribue à l'insertion des étudiants qui obtiennent le diplôme. En troisième année, en raison de la vocation préprofessionnelle de la licence, deux stages sont obligatoires, un par semestre.

L'effectif de cette mention est de 270 étudiants en première année. La présence de 7 à 8 professionnels comme intervenants dès la première année est liée à la démarche de formation aux savoirs pour enseigner (pédagogie institutionnelle) ou pour le travail social (animation). L'enseignement est donné par une équipe de 12 personnes en première année et de 14 en deuxième et troisième années.

L'enseignement compte 480 heures par année (deux semestres de 240 heures) par étudiant, hors stage, et il est réparti entre unités d'enseignement d'ossature (UEO) à raison de 50 % qui comptent un maximum de cours magistraux (CM), unités d'enseignement de parcours 25 % (UEP) qui sont caractérisées par une prédominance des travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP) et unités d'enseignement complémentaires (UEC) 25 % qui portent essentiellement sur les Outils Informatiques Multimédia (OIM) en recourant aux Technologies d'Information et de Communication pour l'Enseignement (TICE) ainsi que la méthodologie du travail universitaire et de méthodologie de la recherche documentaire en première année et l'enseignement de l'anglais à raison de 24 heures de TD par semestre

du 1^{er} au 5^{ème}. La forme adoptée nécessite un choix de parcours dès la première année (unités de découverte), mais tous les étudiants reçoivent un enseignement en FLE en troisième année.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation est fondée sur la multidisciplinarité et l'acquisition précoce de compétences professionnelles. Elle est attractive comme en atteste la croissance du nombre d'étudiants, attractivité qui peut probablement s'expliquer par l'objectif de professionnalisation. Cependant, le dossier demeure imprécis sur le contenu des enseignements. Les apprentissages fondamentaux sont évoqués sans être identifiés dans leurs contenus disciplinaires et par seule référence à un champ des sciences humaines et sociales (sociologie, psychologie). En revanche, la présence de la pédagogie institutionnelle est critiquable sur un plan scientifique, car elle ne bénéficie pas d'une reconnaissance dans la discipline (70^{ème} section du CNU) et s'apparente plutôt à un ensemble de techniques pédagogiques. De plus, le lien à la recherche dans les domaines concernés est absent des maquettes et des pratiques. La spécificité du public accueilli peut expliquer cela, mais les professions envisagées nécessitent de la créativité et un sens éthique qui ne sont pas développés en tant que tels. S'il y a bien une mise en place des TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement) pour la recherche documentaire, il n'y a pas de FOAD (Formation Ouverte et À Distance) totale ou partielle malgré le besoin signalé. Enfin, les dispositifs d'évaluation des acquis des étudiants sont divers et pertinents, au moins dans les premières années, même s'ils misent exclusivement sur le contrôle continu et le travail en groupes pour la première session sans qu'on en sache plus. La seconde session reste sur la modalité du contrôle terminal. Ces décisions prises pour encourager la présence des étudiants risquent de nuire dans le cas de concours de recrutement (auxquels elles ne préparent ni sur le fond ni sur la forme) qui sont pourtant le débouché affiché des parcours mis en place. Il n'y a pas d'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE) qui reste en réflexion. L'accompagnement très serré des étudiants peut convenir à certains, voire à la plupart, mais il s'écarte de la tradition universitaire qui repose sur une plus grande autonomisation et peut donc se révéler contre-productif à moyen ou long terme.

En-dehors de la L1 où sont mis en place des dispositifs précis d'assistance aux étudiants, et en-dehors d'un contrôle régulier et continu des connaissances, il n'y a pas de procédure notoire d'aide à la réussite. Cela serait toutefois bienvenu pour repérer les difficultés spécifiques d'étudiants. Ainsi, un enseignement sur les « méthodes et techniques du travail universitaire » est donné en L1, mais il est de seulement 12h TP, suivi d'une « méthodologie de la recherche documentaire », toujours en L1, et rien d'autre n'est mentionné dans le dossier pour les années suivantes - ce qui est insuffisant. Le tutorat apparaît comme un projet et la mobilité nationale ou internationale n'est pas encouragée et c'est argumenté au vu des objectifs de la licence *ETF*, mais on peut ne pas partager ce point de vue car la mobilité permet de revenir avec des points de vue enrichis sur l'éducation, le travail et la formation. Les passerelles vers d'autres licences ne sont pas nombreuses, soumises à l'approbation des commissions de réorientation et ne semblent pas facilitées. Enfin, l'adaptation des enseignements en fonction de situations et de besoins particuliers ne fait qu'appliquer les dispositions réglementaires et les dispositions prises pour les personnes en formation continue n'apparaissent pas dans le dossier. En résumé, les dispositifs d'aide à la réussite sont très centrés sur les étudiants en présentiel qui vont effectuer le parcours des trois années de la licence. Malgré un effort particulier pour l'accueil en première année, il n'est pas possible de discerner une politique autre que celle fondée sur le travail en groupes, ce qui n'est pas critiquable en soi mais apparaît comme insuffisant pour faire face aux situations particulières.

L'insertion professionnelle est le point faible de cette mention, point faible qui ne dépend pas totalement de l'équipe dans la mesure où il n'existe pas d'observatoire de la vie étudiante qui fournirait ces informations. Cette absence totale d'informations statistiques concerne aussi bien les étudiants diplômés en fin de L3 que celles et ceux qui ont abandonné les parcours d'études. Les informations données sur les redoublements et sur les poursuites d'études sont évasives. Le manque d'informations est paradoxal et pour le moins préoccupant dans une formation qui se prévaut d'une forte professionnalisation et d'une insertion professionnelle réussie. Quant à la poursuite d'études, il n'y a pas non plus de quantification sur le devenir des anciens étudiants et elle est trop exclusivement centrée sur la Guyane pour les masters cités. Le dossier mentionne simplement de grandes tendances, basées sur la connaissance de quelques cas. Par ailleurs, en-dehors du début de L1, il n'y a pas d'aide particulière au projet professionnel, ni de cours de type PPP.

L'implication de l'équipe pédagogique est notoire, mais l'absence d'enseignants-chercheurs, notamment en 2^{ème} et 3^{ème} années est un obstacle pour le pilotage d'une licence. Par ailleurs, le manque de données sur le devenir des étudiants ne permet pas d'évaluer la justesse des choix pédagogiques et professionnels effectués. L'équipe de formation est variée en termes disciplinaires et statutaires, à l'image de la formation. Elle est restreinte par rapport

aux besoins en termes d'enseignement ; son renforcement est présenté comme une priorité (par exemple demande d'embauche d'un personnel statutaire en psychologie). L'équipe se réunit mensuellement. Il n'y a pas de conseil de perfectionnement, ce qui est problématique pour une mention à vocation professionnalisante. Les intervenants professionnels sont nombreux, et assurent près de la moitié des heures maquette pour chaque année de licence. Ce poids semble disproportionné pour une licence, même à vocation pré-professionnalisante. En effet, il constitue un frein à l'acquisition des savoirs disciplinaires et à l'acculturation aux études universitaires qui permettraient d'éventuelles réorientations pour les étudiants. Il n'y a pas d'information sur la population étudiante (âge, PCS, série du bac), en-dehors du fait qu'elle provient de toutes les communes de Guyane et est d'origine souvent modeste, ce qui constitue une gêne évidente pour un pilotage réel et des réajustements en fonction de ce public et de ses capacités à suivre un cursus de licence. Par ailleurs, l'absence d'évaluation des enseignements par les étudiants ne permet qu'une prise en compte de leurs résultats et des remarques des enseignants et des professionnels pour prendre des décisions de réajustement, ce qui ne correspond pas aux critères actuels. En fait, l'autoévaluation consiste surtout en une déclaration de principe qui porte plutôt sur la conformité en termes de maquettes et de réajustement à mi-parcours que sur du pilotage lié aux évaluations. Tout ce qui concerne l'aspect des recommandations de l'AERES sur les statistiques n'est pas traité puisqu'il est référé aux maquettes et aux décisions du CEVU. En revanche, les efforts ont porté sur l'accompagnement pour prévenir le décrochage, même si aucun dispositif ne semble en place pour le suivi des étudiants en échec malgré l'autorisation de passer en année suivante avec un seul semestre validé. Les actions pour faire connaître la licence aux lycéen-ne-s sont très classiques et ne semblent pas faire l'objet d'efforts particuliers, ce que l'on peut relier à la croissance des effectifs en première année. Il n'est pas envisagé d'extension à la formation continue. En résumé, on relève des éléments contrastés malgré une augmentation des effectifs qui ne peut être évaluée positivement que si l'on sait ce que deviennent les étudiants qui réussissent, ce qui ne diminue pas l'importance du suivi des « décrocheurs » qui doit être un souci pour l'équipe mais aussi pour l'Université toute entière.

En conclusion, la licence mention *Éducation, travail, formation* poursuit une orientation pluridisciplinaire et professionnalisante, ce qui risque d'entraîner une confusion avec une licence professionnelle. Sa vocation affichée est de préparer au marché du travail réduit au secteur tertiaire (notamment aux services) et l'équipe pédagogique se donne les moyens de cet objectif en termes de modalités d'enseignement et de présence d'intervenants professionnels. Peut-être est-il possible d'anticiper sur certaines difficultés d'articulation avec les masters accessibles et avec le marché de l'emploi qui semble analysé à partir de la seule expérience des responsables de la licence et du secteur public ou para-public dont l'attractivité ne doit pas cacher les menaces qui planent sur lui ni la présence d'un secteur privé offrant lui aussi des débouchés. La présence du mot « travail » dans l'intitulé doit inciter à prendre davantage en compte des données extérieures. Le dossier et la composition de l'équipe ainsi que ses modalités de travail montrent qu'un pas supplémentaire est à réaliser en vue de l'universitarisation de cette mention, notamment par le recrutement et l'intégration à l'équipe d'enseignants-chercheurs. Enfin, et surtout, l'absence de données quantifiées sur les débouchés effectifs et la réussite ne permet pas d'apprécier si cet objectif est atteint, ni même s'il est en voie d'être atteint.

● Points forts :

- Professionnalisation des enseignements par le contenu des cours, les stages et l'intégration d'intervenants professionnels.
- Enseignements pluridisciplinaires, ce qui est attendu pour préparer aux métiers de l'enseignement et de l'animation.
- Acquisition de compétences transversales.
- Attention portée aux étudiant-e-s tel-le-s qu'ils/elles sont selon les propos de l'équipe.
- Organisation progressive des trois parcours vers la réussite bien que les statistiques ne soient pas fournies.

● Points faibles :

- Passerelles insuffisantes vers d'autres mentions et vers la recherche.
- Liens insuffisants avec les secteurs ni publics ni para-publics ni associatifs.
- Procédures d'aide à la réussite encore embryonnaires.
- Universitarisation à développer.
- Equipe d'enseignants-chercheurs encore insuffisante pour l'initiation à la recherche.
- Absence d'informations quantifiées et précises sur le devenir des étudiants en réussite ou ayant abandonné le cursus.

● Recommandations pour l'établissement :

L'accroissement des effectifs n'est un objectif en soi que s'il coïncide avec une réponse à des besoins économiques et sociaux ; c'est donc avec l'équipe qu'il est suggéré un suivi indépendant des étudiants de cette

mention, qu'ils aient réussi ou décroché en cours de parcours. La mention *ETF* gagnerait à faire effectuer des enquêtes sur le devenir des anciens étudiants, diplômés ou non, afin d'apporter des éléments de preuve sur l'efficacité et l'opportunité des enseignements en termes d'insertion sur le marché du travail. Il serait également opportun de perfectionner le pilotage en fonction de ces résultats.

Il semble enfin qu'il faudrait prêter plus d'attention aux possibilités offertes par la formation continue : dans l'objectif de professionnalisation, l'ouverture à la formation continue et à l'apprentissage serait un atout. Une vigilance est à envisager pour que les objectifs et démarches en termes de professionnalisation ne dénaturent pas l'aspect universitaire de cette mention de licence.



Observations de l'établissement

Présidence

Dossier suivi par :

Antoine Delcroix

Fixe : 0590 48 33 83

Mobile : 0690 28 10 27

Mail : adelcroi@univ-ag.fr

**La Présidente de l'Université des Antilles
et de la Guyane**

A

**Monsieur le Président de l'AERES,
AERES,
20, rue de Vivienne,
75002 Paris**

Pointe-à-Pitre, le 8 septembre 2014

Nos réf. :

UAG-PRES/CMC/AD/DSA/N°2014 - 1309

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint la réponse à l'évaluation de la **licence Education Formation Travail (ETF) / LI - S3LI150009132**.

Une erreur factuelle, repérée dans le document initial, a fait l'objet d'une demande de rectification. Par ailleurs, je n'ai pas remarques particulières à formuler quant aux observations formulées par madame Marie Metge, responsable de la mention.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président à l'assurance de mes salutations distinguées et les meilleures.


Corinne MENCE-CASIER



Pièce jointe : observations du responsable de diplôme.



Licence Education Travail et Formation

Dossier : LI-S3LI150009132

Observations sur le rapport d'évaluation de l'AERES

Pour précision : les dispositifs d'aide et d'accompagnement mis en place concernent autant les étudiants inscrits en régime normal qu'en régime spécial (étudiants le plus souvent, professionnalisés).

Pour ces derniers, en première année car l'effectif important le permet, des adaptations d'emploi du temps sont faites notamment, placement de créneaux d'enseignement d'UEO, d'UEP et d'UEC (CM et TD/TP) en fin de journée (18H-20h) et le samedi matin.

Ce dispositif est également appliqué en 2^{ème} et 3^{ème} années pour les enseignements qui permettent une démultiplication des groupes TD/TP.

Ensuite, tous les enseignants disposent de la liste complète des étudiants de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années, inscrits en régime spécial, sur laquelle figure l'adresse mail de chacun d'eux. Chaque enseignant propose un rendez-vous, l'envoi de documents (syllabus, cours, sujets de devoirs...) et la possibilité d'échanger par mail tout au long du semestre.

Enfin, les dispositifs sont essentiellement centrés sur la première année car d'une part la population se compose à 80% d'étudiants provenant de filières technologique et professionnelle (l'absence d'une culture générale de base semble être le frein majeur à la réussite) et d'autre part, les moyens alloués sont le plus souvent à destination des L1.

De plus, les effectifs de 2^{ème} et de 3^{ème} années (trois à quatre fois moindres que celui de L1) permet un accompagnement personnalisé de l'étudiant : le responsable de mention planifie un entretien dès la rentrée (point sur les résultats de la 1^{ère} année, objectif professionnel et repérage des éventuelles difficultés effectives ou à venir). La liste des adresses mails des enseignants est communiquée à l'étudiant et ensuite une permanence hebdomadaire est assurée à tour de rôle par les enseignants.

Madame Marie METGE

Responsable de la mention ETF